

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 06 octobre 2025 relatif à la composition du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Pas-de-Calais

NOR : JUSF2528466A

La directrice territoriale de la protection judiciaire de la Jeunesse du Pas-de-Calais

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment la section 1 du chapitre II ; du titre V du livre II ; de la partie réglementaire ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1er au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès de la directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté du 28 février 2025 relatif à la composition du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Pas-de-Calais ;

ARRETE :

Article 1er

Sont élues représentants du personnel au sein du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Pas-de-Calais les personnes suivantes :

Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT- PJJ) :

Titulaires :

Madame DEMOL Hélène
Monsieur SELLIEZ Emmanuel

Suppléants :

Madame VERMEULEN Lucille
Monsieur LOURDEL Antony

Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :

Titulaires :

Madame GILBERT Audrey
Madame DEMAILLY Céline
Madame ANDREU Stéphanie

Suppléants :

Madame DURANTON Lesly
Monsieur CARON Christophe
Monsieur GILBERT Jérôme

Pour Force Ouvrière Justice – Protection judiciaire de la jeunesse (FO Justice PJJ) :

Titulaires :

Monsieur BUISSON Geoffrey
Monsieur BURGARD Julien

Suppléants :

Madame KLEIN Karine
Madame WANNEPAIN Cathy

Article 2

L'arrêté du 28 février 2025 susvisé est abrogé.

Article 3

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 4

La directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Pas-de-Calais est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 06 octobre 2025

La directrice territoriale de la PJJ du Pas-de-Calais

ADIRECTRICE TERRITORIALE

Françoise DEWAMIN

Françoise DEWAMIN